

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 31 JANVIER 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **BERTOUT Emilie à GAURIER Jacques, BREVOT Gérard à HENRI Pascal, NICOLLE François à LOYER Gilles.**

**Monsieur GAURIER Jacques** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Date feux d'artifices**  
**N° de délibération : 09\_2025**

Monsieur le Maire expose la situation :

Suite au passage de la flamme en 2024, le feu d'artifice historiquement tiré le 13 juillet a été déplacé au 15 août. Cette date a connu un grand succès de la part des commerçants et des visiteurs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de réfléchir à conserver cette nouvelle date ou non.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

D'APPROUVER le changement de date du feu d'artifice de la commune au 15 août à la place du 13 juillet pour les années à venir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE REJETER LE CHANGEMENT DE DATE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 4 février 2025  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2025.02.13 09:48:09 +0100  
Ref:8146490-12230650-1-D  
Signature numérique  
le Maire